

Mouvement Pact Arim

pour l'Amélioration de l'Habitat  
Pact Arim Dordogne



**MAITRE D'OUVRAGE :**

**Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE**

---

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN  
2 LOGEMENTS**

**24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE**

---

**Dossier DCE / MAI 2009**

---

**C . C . T . P**  
**LOT 02 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE**

## Sommaire

<b>PRESCRIPTIONS GENERALES</b> .....	2
02.1 DEFINITION DE LA PRESTATION .....	2
02.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES .....	2
02.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE .....	2
02.3.1 GENERALITES .....	2
02.3.2 MISE EN OEUVRE "CHARPENTE" .....	3
02.3.3 TUILES .....	4
02.3.4 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT .....	4
02.3.5 ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE .....	4
02.3.6 MANUTENTION/PROTECTION .....	4
<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b> .....	5
02.4 NOTA .....	5
02.5 CHARPENTE TRADITIONNELLE "EXISTANTE" .....	5
02.5.1 DEPOSE DE LA CHARPENTE BOIS .....	5
02.5.2 REVISION .....	5
02.6 CHARPENTE TRADITIONNELLE "NEUVE" .....	6
02.6.1 NON ASSEMBLEE "BOIS MASSIF" .....	6
02.7 PLANCHER .....	6
02.7.1 EXISTANT "REVISION" .....	6
02.8 COUVERTURE TUILES .....	7
02.8.1 EXISTANTE "DEPOSE / EVACUATION / VERIFICATION" .....	7
02.8.2 NEUVE .....	7
02.8.3 FAITAGE .....	8
02.8.4 RIVES "TUILES" .....	8
02.8.5 RIVES "CONTRE OUVRAGES MACONNES" .....	8
02.8.6 TUILES SPECIALES .....	8
02.9 EVACUATION DES EP .....	9
02.9.1 OUVRAGES EXISTANTS .....	9
02.9.2 GOUTTIERES ZINC .....	9
02.9.3 DESCENTE EN ZINC .....	9
02.10 DIVERS .....	10
02.10.1 ENTOURAGE SOUCHE .....	10
02.10.2 CROCHETS .....	10
02.10.3 ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE .....	10

## **PRESCRIPTIONS GENERALES**

### **02.1 DEFINITION DE LA PRESTATION**

Le présent CCTP concerne les travaux de CHARPENTE et COUVERTURE à exécuter pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements - 24340 LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE.

### **02.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES**

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 31.1

Charpente et escaliers en bois

DTU 36.1

Menuiserie en bois

DTU 40.21

Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement

DTU 40.22

Couverture en tuiles canal de terre cuite

DTU 40.23

Couverture en tuiles plates de terre cuite

DTU 40.24

Couverture en tuiles plates en béton à glissement et à emboîtement

DTU 40.5

Travaux d'évacuation des eaux pluviales

DTU 43.4

Travaux de toiture en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtement d'étanchéité (Février 1985, mise à jour Juillet 1990)

DTU 51.3

Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- Règles NV 65 - N84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions
- Règles PS 69 - Règles parasismique 1969 et annexe (Février 1982)
- Règles CB 71 - règles de calcul et de conception des charpentes bois
- Règles PS-MI - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Disposition constructives (Mai 1990)
- Règles CB 71 - Règles de calcul et de conception des charpentes en bois ( Mars 1971)
- Normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles
- Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Règles de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public
- Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres
- Norme NF.P 03-001-Régissant les marchés privés.

### **02.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE**

#### **02.3.1 GENERALITES**

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'Architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF., dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'Architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'Architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

02.3.2

## **MISE EN OEUVRE "CHARPENTE"**

- A - Jonctions/Assemblages/Fixations**
- Les jonctions, assemblages, fixations devront être conçus et exécutés en tenant compte
  - Des tolérances d'exécution et de mise en œuvre du lot Gros œuvre
  - Des variations dimensionnelles (dilatations, retraits, flèches, etc...)
  - Des efforts mécaniques auxquels ils sont normalement soumis
  - De possibilité de réglage adéquat facile à réaliser.
- B - Assemblages**
- Tous les assemblages devront être réalisés sans déformation permanente ni amorce de rupture aux efforts auxquels ils sont soumis. Ils devront être effectués sur gabarits d'équerrage.
  - Suivant le procédé de réalisation adopté, les assemblages se feront :
    - \* Par soudage uniquement en atelier
    - \* Par équerrés rapportés
  - La boulonnerie et la visserie employées dans les ouvrages extérieurs devront être en acier inoxydable ou en alliage d'aluminium.
  - Les têtes de vis fraisées devront être de préférence en retrait, à la rigueur affleurantes, en aucun cas affleurées après coup.
- C - Réglages**
- Les réglages suivants devront être prévus :
    - \* Aux points de fixation des socles articulés des poteaux avec les plots béton, afin de compenser les erreurs de positionnement éventuelles.
    - \* Aux assemblages des poteaux et des arbalétriers pour compenser les erreurs de fabrication cumulatives à moins que celles-ci puissent être éliminées indépendamment.
- D - Traces d'implantation-Traits de niveau**
- L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge et sous sa seule responsabilité, les tracés d'implantation de ses ouvrages d'après ses plans d'exécution approuvés et les instructions de l'Architecte.
- E - Contrôle avant pose**
- Avant toute opération de pose, l'entrepreneur devra effectuer les contrôles suivants :
    - \* Exactitude des repères de référence dans les limites des tolérances admises : niveaux, nus, axes, etc...
    - \* Conformité des ouvrages réalisés qui seront liés à ceux qui devront être posés
    - \* Conformité des réservations faites par les autres corps d'état et qui devront permettre le bon fonctionnement et la fixation des ouvrages à poser.
- F - Réglage-Calage-Immobilisation provisoire**
- Les ouvrages réglés dans leur position définitive doivent être calés, étrésoillés ou contreventés en vue d'empêcher tout mouvement ou déformation lors des scellements ou fixations définitives.
- G - Montage sur chantier**
- L'entrepreneur devra tous les travaux et fournitures nécessaires au montage, réglage et calage des ossatures bois et métalliques ; durant ces travaux, il devra prendre les mesures de protection et sécurité appropriées et tous les moyens de prévention.
  - Le montage en place sera effectué par boulons. Les écrous devront être serrés bien à fond et, dans le cas d'un travail à la traction, il sera prévu un contre écrou.
  - En aucun cas, dans les assemblages boulonnés, la partie filetée ne devra régner au droit d'une section cisailée.
- H - Protection des ouvrages**
- En dehors des protections imposées par les autres documents contractuels, l'entrepreneur est tenu de protéger ses ouvrages.
  - En particulier il devra prendre toutes mesures nécessaires pour protéger les ouvrages en cours de construction contre les ébranlements dus aux dépôts des matériaux, chocs, chariots, engins, etc... De même, les arêtes, saillies, etc... seront protégées contre les risques d'épaufrures et de dégradations.
  - Tous les frais entraînés par suite de dégradations résultant d'une protection ou d'un stockage défectueux, seront supportés intégralement par l'entrepreneur défaillant et ne seront pas imputés au compte prorata.
- I - Scellements**
- Les scellements et les bourrages des trous seront à la charge du lot Gros œuvre, sur demande écrite de l'entrepreneur du présent lot. Ils devront s'effectuer en une ou plusieurs intervention sous les conditions suivantes :
    - \* Bourrage sous les platines jusqu'à refus.
    - \* Forme de pente pour éviter des stagnations d'eau.
    - \* Permettre la ventilation des zones non accessibles
- J - Tolérance de mise en œuvre**
- Les tolérances de mise en œuvre sont les suivantes
    - \* Sur implantation (après exécution) = plus ou moins 10mm
    - \* Sur équarissage = plus ou moins 3mm
    - \* Sur longueur : jusqu'à 6m = plus ou moins 8mm, au delà de 6m = plus ou moins 10mm
    - \* Sur dimensions (ouvrage terminé) = plus ou moins 20mm

### 02.3.3 **TUILES**

#### 02.3.3.1 **Romane-Canal**

Tuiles réalisées en terre cuite conformément aux caractéristiques et spécifications de la norme NF.P 31.306, mises en œuvre sur des liteaux en sapin traités, de section appropriée.

Caractéristiques principales :

- nombre au m<sup>2</sup> : 12
- masse unitaire : 3,7 kg
- garantie : 30 ans

Accessoires

- couverture en tuile de terre cuite équipée d'accessoires de finition tels que :
- faitage à sec
- arêtier à sec
- égout
- chatières
- etc...

### 02.3.4 **COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT**

Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot établira et soumettra à l'agrément de l'Architecte et du Bureau de Contrôle tous les dessins et notes de calculs. Ces documents devront ensuite être transmis aux entreprises concernées (lot G.O et lot Couverture)

Une coordination particulière entre les lots VMC et plomberie doit être envisagée afin de préciser les emplacements de toutes les sorties en toiture.

### 02.3.5 **ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

#### A- Echafaudage/Protections Générales

- L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses matériaux.

#### B- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérées dans le rapport du coordonnateur S.P.S

#### C- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se réserve le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

#### D- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
- Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

### 02.3.6 **MANUTENTION/PROTECTION**

#### A- Manutention

- Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur

#### B- Protection

- L'entreprise est entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception
- Elle devra prendre toutes les précautions pour que ses ouvrages ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier
- Elle devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver.

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra:

- **La fourniture, la pose et manutention de tous ses matériaux.**
- Toutes les protections, échafaudages, etc... nécessaires à l'ensemble de ses travaux

02.4

### NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles, qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fournitures nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, aux avant-métrés, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

Toutes modifications que pourrait apporter l'entreprise sur les plans d'Architecte en amont de réalisation devront être formulées par écrit à celui-ci pour accord

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des Plans Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre.

02.5

### CHARPENTE TRADITIONNELLE "EXISTANTE"

02.5.1

#### DEPOSE DE LA CHARPENTE BOIS

L'entreprise devra la dépose de la charpente traditionnelle existante compris découpes, descentes, évacuation générale vers les décharges agréées et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Localisation :

##### LOGEMENT 1

- Locaux réserves de matériel et mobilier de jardin

02.5.2

#### REVISION

L'entreprise devra une révision minutieuse de la charpente existante comprenant:

- Sondage de l'ensemble des bois
- Remplacement systématique des éléments défectueux ou sous dimensionnés (fermes, pannes et chevrons)
- Tous renforcements et redressements avant pose des liteaux si nécessaires
- Façon de chevêtre pou conduit de fumée
- Etc...
- Toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Nota:

- Les renforcements ou remplacements de pièces de charpente seront réalisés avec des bois traité I.F.H et de même essence traité
- L'entreprise sera tenue de se rendre sur place afin d'en estimer les travaux à exécuter

Localisation :

##### LOGEMENT 1

- Charpente au dessus de cuisine/salon et entrée

02.6 **CHARPENTE TRADITIONNELLE "NEUVE"**

02.6.1 **NON ASSEMBLEE "BOIS MASSIF"**

02.6.1.1 **Poutres**

Ouvrage en bois massif de catégorie C.22 parfaitement calibré comprenant:

- Poutres de section approprié
- Fixations appropriées scontre mur
- Toutes les pièces métalliques
- Découpes et assemblages nécessaires
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nature: Résineux

Traitement: Insecticide/Fongicide/Hydrofuge/Anti termites

Classe de risque: 2

Localisation :

**LOGEMENT 2**

- Etage

- Chambre 2 - le long du mur de façade coté rue - pour support des solives existantes

02.6.1.2 **Pannes et chevrons**

Charpente non assemblée en bois massif de catégorie C 24 issue de forêt gérée durablement parfaitement calibré, de section appropriée comprenant:

- Murailles fixées sur les murs en maçonnerie
- Pannes d'entraxes appropriées compris fixations
- Chevrons fixés sur les pannes par clouage
- Contreventement nécessaires
- Façon de chevêtres en bois massif au droit du conduit de cheminée
- Assemblages et fixations nécessaires
- Etc...
- Toutes sujétions et accessoires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nature: Résineux

Traitement: Insecticide/Fongicide/Hydrofuge

Classe de risque: 2

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Locaux réserves de matériel et mobilier de jardin

**LOGEMENT 2**

- Garage

02.7 **PLANCHER**

02.7.1 **EXISTANT "REVISION"**

02.7.1.1 **Révision sans finition**

L'entreprise devra une révision minutieuse des planchers existants comprenant :

- Un sondage des lames et solives
- Remplacement de toutes les éléments défectueux à l'identique
- Refixation par vis de certaines lames
- Etc..
- Toutes sujétions nécessaires de réalisation.

Nota:

- Les percements pour passages des réseaux sont dûs aux lots concernés
- L'entreprise devra prévoir le remplacement de 2 solives en sapin traité au dessus de l'entrée du logement 1

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée

- Salon et cuisine

- Plancher au dessus de l'entrée, salon et cuisine

- Etage

- Palier, salle d'eau et chambre

#### **LOGEMENT 2**

- Étage
  - Ensemble de ce niveau
- Combles
  - Ensemble de ce niveau

#### 02.7.1.2 **Trémies**

L'entreprise devra la création d'une tremie pour la cage d'escalier comprenant:

- Découpe soigneuse du plancher et du plafond existants
- Etalements
- Découpe des solives bois
- Chevêtre bois
- Repose et raccord de plancher
- Etc...
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Localisation :

#### **LOGEMENT 1**

- Pour escalier d'accès à l'étage

### 02.8 **COUVERTURE TUILES**

#### 02.8.1 **EXISTANTE "DEPOSE / EVACUATION / VERIFICATION"**

##### 02.8.1.1 **Dépose**

Dépose de la couverture existante comprenant:

- Après mise en place des protections nécessaires en accord avec le coordonnateur S.P.S.
- La dépose complète et soigneuse pour réemploi
- Descente, tri, stockage sur site sur palettes filmées
- Clôture de protection
- Bâchage au fur et à mesure avec recouvrement nécessaires
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation de ces travaux.

Localisation :

#### **LOGEMENT 1**

- Couverture du logement 1
- Couverture des locaux réserve de matériel et mobilier de jardin

##### 02.8.1.2 **Vérification**

L'entreprise devra une vérification de couverture existante comprenant:

- Vérification des bois supports de couverture compris remplacement si l'entreprise le juge nécessaire
- Vérification de la couverture compris remplacement de tuiles plates si l'entreprise le juge nécessaire
- Vérification de l'ensemble des accessoires de couverture compris remplacement si l'entreprise le juge nécessaire
- L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur

Localisation :

#### **LOGEMENT 1**

- Partie de couverture au dessus de salle d'eau et chambre

#### **LOGEMENT 2**

- Ensemble de la couverture

##### 02.8.2 **NEUVE**

Réalisation de couverture en tuiles comprenant :

- Linteaux en sapin compris traitement I.F.H.A et fixations
- Ecran souple sous toiture et contre linteaux
- Tuiles Canalaverrou en courant et tuiles canaux de récupération et neuves en complément en couvrant compris crochets galvanisés
- Coupes et tranchis biais

- Tuiles chatières de ventilation
  - Bâchage et débâchage pendant toute la durée des travaux
  - Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et Normes en vigueur.
- Coloris: Ton Brun rustique

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Couverture au dessus de cuisine/salon et entrée
- Couverture des locaux réserve de matériel et mobilier de jardin

**LOGEMENT 2**

- Couverture du garage

02.8.3

**FAITAGE**

Neuf

Réalisation de faitage scellés au mortier comprenant:

- Lisse de rehausse en sapin traité I.F.H compris support
- Tuilles faitière 1/2 ronde appropriée au tuile de couverture
- Tuiles sous faitières
- Tuiles d'abouts
- Clips de maintien
- Tranchis si nécessaires
- Etc...

- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur  
Coloris. Identique aux tuiles de couverture.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour couverture de cuisine/salon et entrée

**LOGEMENT 2**

- Pour couverture du garage

02.8.4

**RIVES "TUILES"**

Réalisation de rives en tuiles comprenant:

- Tuiles de rives scellées
- Assemblage soigné au niveau des faitages et égouts
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Coloris: Identique aux tuiles de la couverture.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour couverture décrite ci-dessus

**LOGEMENT 2**

- Pour couverture décrite ci-dessus

02.8.5

**RIVES "CONTRE OUVRAGES MACONNES"**

Traitement de rives contre bâtiment comprenant:

- Rives en zinc naturel remontées sur le mur
- Bandes solines en zinc naturel compris solin ciment
- Tranchis droit des tuiles
- Etc...

- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Entre couverture des locaux réserve matériel/mobilier de jardin et murs du logement 1
- Entre couverture du logement 1 et mur Ouest du logement 1

02.8.6

**TUILES SPECIALES**

Tuiles des Ets YMERIS ou techniquement équivalent comprenant:

- Tuiles à douilles avec lanternes

- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour chutes de décompression
- Pour VMC

**LOGEMENT 2**

- Pour chutes de décompression
- Pour VMC

02.9 **EVACUATION DES EP**

02.9.1 **OUVRAGES EXISTANTS**

02.9.1.1 **Dépose/Evacuation**

L'entreprise devra:

- La dépose des gouttières et descentes existantes compris crochets
- Descente, tri et évacuation vers de décharges agréées
- Toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Ensemble des gouttières et descentes

**Logement 2**

- Ensemble des gouttières et descentes

02.9.2 **GOUTTIERES ZINC**

02.9.2.1 **Demi-ronde**

Gouttières en zinc naturel des Ets VIEILLE MONTAGNE ZINC ou techniquement équivalent comprenant:

- Crochets cloués sur chevrons
- Gouttière 1/2 ronde section appropriée compris soudures
- Accessoires nécessaires tels que, fonds, naissances, dilatations, équerres, etc...
- Crapaudines en fil galvanisé
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- En égout des couvertures neuves et existantes - suivant plans et façades

**LOGEMENT 2**

- En égout des couvertures neuves et existantes - suivant plans et façades

02.9.3 **DESCENTE EN ZINC**

02.9.3.1 **Rondes**

Descentes en zinc naturel des Ets VIEILLE MONTAGNE ZINC ou techniquement équivalent comprenant:

- Colliers de section appropriée compris colliers
- Descentes rondes de diamètre approprié
- Accessoires tels que différents coudes, naissances, etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour évacuation des EP - suivant plans et façades

**LOGEMENT 2**

- Pour évacuation des EP - suivant plans et façades

02.10 **DIVERS**

02.10.1 **ENTOURAGE SOUCHE**

Réalisation d'entourage de souche en zinc n° 12 de chez VIEILLE MONTAGNE ZINC ou techniquement équivalent compris voligeage, bande soline et étanchéité parfaite.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Souche conservée ancienne cheminée
- Souche du local réserve matériel

**LOGEMENT 2**

- Souches conservées des anciennes cheminées

02.10.2 **CROCHETS**

Fourniture et mise en place de crochets DIMOS Normes NF EN 517 et Nf EN 795 boulonnés latéralement aux chevrons à raison d'un ancrage tous les 2,00m

Localisation :

**LOGEMENT 2**

- Pour couverture en tuiles plates

02.10.3 **ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

**A/ Echafaudage/Protections Générales**

- L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses matériaux.

**B/ Protection/Coordination/Santé/Sécurité**

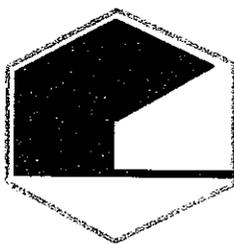
- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

**C/ Nettoyage**

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

**D/ Traitement des gravois et déchets**

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets  
Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables



Mouvement Pact Arim  
pour l'Amélioration de l'Habitat  
Pact Arim Dordogne



**MAITRE D'OUVRAGE :**

**Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE**

---

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN  
2 LOGEMENTS**

**24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE**

---

**Dossier DCE / MAI 2009**

---

**D . P . G . F**  
**LOT 02 – CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE**

# **LOGEMENT 1**

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
02.5				
<b>CHARPENTE TRADITIONNELLE "EXISTANTE"</b>				
02.5.1				
<b>DEPOSE DE LA CHARPENTE BOIS</b>				
Dépose charpente	Ens			
02.5.2				
<b>REVISION</b>				
Pour l'ensemble de la charpente.	For			
02.6				
<b>CHARPENTE TRADITIONNELLE "NEUVE"</b>				
02.6.1				
<b>NON ASSEMBLEE "BOIS MASSIF"</b>				
02.6.1.2				
<b>Pannes et chevrons</b>				
Pannes	M3	0,350		
Chevrons	M3	0,250		
Façon de chevêtre	U	1		
02.7				
<b>PLANCHER</b>				
02.7.1				
<b>EXISTANT "REVISION"</b>				
02.7.1.1				
<b>Révision sans finition</b>				
Plancher bois.	M2	98,00		
Remplacement de solives au dessus de l'entrée	Ens			
02.7.1.2				
<b>Trémies</b>				
L'ensemble	Ens	1		
02.8				
<b>COUVERTURE TUILES</b>				
02.8.1				
<b>EXISTANTE "DEPOSE / EVACUATION / VERIFICATION"</b>				
02.8.1.1				
<b>Dépose</b>				
Couverture compris accessoires	M2	81,50		
02.8.1.2				
<b>Vérification</b>				
L'ensemble	For			
02.8.2				
<b>NEUVE</b>				
Tuiles de récupération et neuves	M2	81,50		
02.8.3				
<b>FAITAGE</b>				
Neuf	ML	8,80		
02.8.4				
<b>RIVES "TUILES"</b>				
L'ensemble	ML	7,00		
02.8.5				
<b>RIVES "CONTRE OUVRAGES MACONNES"</b>				
02.8.6				
<b>TUILES SPECIALES</b>				
Sortie de ventilation	ML	6,00		
	U	3		
02.9				
<b>EVACUATION DES EP</b>				
02.9.1				
<b>OUVRAGES EXISTANTS</b>				
02.9.1.1				
<b>Dépose/Evacuation</b>				
Gouttières et descentes	ML	29,00		



## Récapitulatif

**Total Lot N°02 Charpente - Couverture - Zinguerie**

**Montant HT**

**Montant TVA (19,60%)**

**Montant TTC**

# **LOGEMENT 2**

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
02.6				
02.6				
02.6.1				
02.6.1.1				
02.6.1.2				
02.6.1.2				
02.7				
02.7.1				
02.7.1.1				
02.8				
02.8.1				
02.8.1.2				
02.8.2				
02.8.3				
02.8.4				
02.8.6				
02.9				
02.9.1				
02.9.1.1				
02.9.2				
02.9.2.1				
02.9.3				
02.9.3.1				
02.10				
02.10.1				

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
02.10.2 <b>CROCHETS</b> Crochets Dimos	Ens			
02.10.3 <b>ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE</b> L'ensemble.	Ens			

## Récapitulatif

**Total Lot N°02 Charpente - Couverture - Zinguerie**

**Montant HT**

**Montant TVA (19,60%)**

**Montant TTC**